

PROGRAMME 2024 TRAVAUX DE DEFENSE FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE

a) Descriptif succinct du projet

Ce projet permet de créer, d'améliorer, de normaliser ou d'entretenir des équipements de défense contre l'incendie selon les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne des équipements prioritaires. Les ouvrages concernés sont :

- des zones d'appui,
- des pistes D.F.C.I.

La pérennité des axes stratégiques s'inscrit également dans ce projet par la mise en œuvre de procédures de Servitudes D.F.C.I.

L'appel à propositions concerne les travaux de la programmation DFCI 2024 :

- 258,50 hectares de maintien en conditions opérationnelles d'ouvrages existants et classés prioritaires ;

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt ;
- Diminue le risque de propagation de feux de forêts ;

c) Objectifs poursuivis

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Var (PDPFCI) approuvé par arrêté du 29 décembre 2008** comme il est stipulé dans le règlement CEE n° 2158/92 du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts contre les incendies.

Le Massif des Maures est classé zone très sensible par rapport aux risques des incendies de forêt. Les incendies, par leur ampleur, leur fréquence ou leurs conséquences risquent de compromettre la sécurité publique ou de dégrader les sols et les peuplements forestiers. Le Risque Moyen Annuel (RMA) est très élevé, entre 5 et 10 fois plus fort que sur les autres massifs du département. Le délai moyen entre deux incendies est estimé entre 12 et 25 ans.

Le massif des Maures est un massif au relief très tourmenté, le taux de couverture forestière est estimé à 69% de la superficie totale (Source : données CRIGE-PACA 1999). Le cœur du Massif est constitué de vastes forêts, l'activité humaine est localisée sur la périphérie du Massif.

La principale mission du Service Forêt est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le territoire de la Communauté de Communes est façonné par des zones agricoles dédiées à la vigne qui servent d'ancrage agricole pour la DFCI, la persistance d'activités traditionnelles comme l'exploitation des pinèdes, l'entretien des châtaigneraies et des suberaies qui viennent en appui de la DFCI, le redéploiement du sylvopastoralisme, le tourisme « vert » et le tourisme de masse sur la frange littorale.

Résultats attendus : Tenir la périodicité d'entretien des ouvrages de D.F.C.I du PIDAF à 4 ans

Détail des sites :

Dossier N°	Piste(s) - N° et intitulé	Type d'intervention	Quantité	Montant HT(€)	Aide publique ETAT (80 %)
	B26 -Le Lairé	Maintien en Conditions Opérationnelles	41,00 ha	53 300,00	42 640,00
	B262 - Les Rabassières	Maintien en Conditions Opérationnelles	2,10 ha	2 730,00	2 184,00
	B26 + B264 - Capelude	Maintien en Conditions Opérationnelles	33,20 ha	56 440,00	45 152,00
	B26 - Les Cabris	Maintien en Conditions Opérationnelles	3,50 ha	7 000,00	5 600,00
	B261 - Sainte-Magdeleine	Maintien en Conditions Opérationnelles	2,20 ha	4 400,00	3 520,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				14 864,40
N°1	MCO Débroussaillage - B26 Le Lairé / B262 Les Rabassières / B26+B264 Capelude / B26 Les Cabris / B261 Sainte-Magdeleine		82,00 ha	138 734,40 €	110 987,52 €
	A172 - Patapans portion Pascati	Maintien en Conditions Opérationnelles	1,70 ha	2 210,00	1 768,00
	A171 - Patapans portion Valisson	Maintien en Conditions Opérationnelles	3,20 ha	5 440,00	4 352,00
	A17 - Patapans	Maintien en Conditions Opérationnelles	36,20 ha	47 060,00	37 648,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				6 565,20
N°2	MCO Débroussaillage - A172 Pascati / A171 Valisson / A17 Patapans		41,1 ha	61 275,20 €	49 020,16 €
	Montjean	Maintien en Conditions Opérationnelles	10,10 ha	17 170,00	13 736,00
	A337 - Crête des Pradels	Maintien en Conditions Opérationnelles	20,20 ha	34 340,00	27 472,00
	A33 -Pradels Sud	Maintien en Conditions Opérationnelles	7,00 ha	14 000,00	11 200,00
	A33 + A333 - Montjean Sud	Maintien en Conditions Opérationnelles	10,60 ha	21 200,00	16 960,00
	A332 - Chausse	Maintien en Conditions Opérationnelles	6,90 ha	11 730,00	9 384,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				11 812,80
N°3	MCO Débroussaillage - Montjean – A337 Crête des Pradels – A33 Pradels Sud – A33+333 Montjean Sud - A332 Chausse		54,8 ha	110 252,80 €	88 202,24 €
	D203 - ZA Piste Gagnal	Mise aux Normes	3,00 ha	6 000,00	4 800,00
	D211 - Gros Suve	Maintien en Conditions Opérationnelles	12,40 ha	24 800,00	19 840,00
	D21 + D202 -La Court Est	Maintien en Conditions Opérationnelles	18,20 ha	30 940,00	24 752,00
	D20 - Crête	Normalisation	6,70 ha	13 400,00	10 720,00
	D20 - Crête	Abattage	6,00 jour	1 800,00	1 440,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				9 232,80
N°4	Normalisation et MCO- Débroussaillage - D203 ZA Gagnal / D 211 Gros Suve / D 21 + D202 La Court Est / D20 Crête		40,3 ha	86 172,80 €	68 938,24 €
	E553 - Bouillierette	Maintien en Conditions Opérationnelles	7,10 ha	9 230,00	7 384,00
	E553 -Les Prés	Maintien en Conditions Opérationnelles	8,40 ha	10 920,00	8 736,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				2 418,00
N°5	MCO débroussaillage - E553 Bouillierette / Les Prés		15,5 ha	22 568,00 €	18 054,40 €
	A16 - Collebasse	Maintien en Conditions Opérationnelles	24,80 ha	32 240,00	25 792,00
	Maîtrise d'œuvre (12 %)				3 868,80
N°6	MCO débroussaillage - A16 Collebasse		24,8 ha	36 108,80 €	28 887,04 €
TOTAL OPERATION DFCI 2024			258,50 ha	455 112,00	364 089,60